

# REPUBLIQUE FRANCAISE

Commune de Boissise-la-Bertrand

## ARRÊTÉ

au nom de la Commune de Boissise-la-Bertrand

Le Maire,

Vu la Déclaration Préalable présentée le 10 octobre 2022 par l'Association EMPREINTES sis 1 rue Saint Claude – 77340 PONTAULT COMBAULT et enregistrée par la Mairie de Boissise-la-Bertrand sous le numéro DP 0770392230027,

Vu le projet objet de la déclaration, sur un terrain cadastré B n°834 d'une superficie de 10 666 m2 situé rue des Pommiers 77350 Boissise-la-Bertrand, consistant :

- A l'élargissement d'une porte sur la façade Ouest du bâtiment A
- A l'élargissement du perron attenant destiné aux déchargements des camions

Vu le Plan Local d'urbanisme approuvé le 10.03.16, en vigueur depuis le 15 juin 2016, ainsi que ses mises à jour actées les 01.12.18 et le 01.03.19.

Vu l'arrêté de délégation n°ARH-2020-06-35-bis en date du 12 juin 2020 effectif à compter du 15 juin 2020 donnant le droit à Monsieur Alain BERNHEIM, Adjoint à l'Urbanisme, de signer toutes les autorisations d'urbanisme,

## ARRÊTE

### Article 1

**Il est fait non opposition à la Déclaration Préalable n°0770392230027.**

Fait à Boissise-la-Bertrand, le 14 octobre 2022

Alain BERNHEIM  
L'Adjoint au Maire chargé de l'Urbanisme



*La présente décision est transmise au représentant de l'Etat dans les conditions prévues à l'article L.2131-2 du code général des collectivités territoriales*

A\_2022\_09\_71